2e. ANNÉE, No. 36. MANITOBA. SAMEDI, 12 AVRIL, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, SAMEDI, 12 AVRIL, 1873. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

NOUVELLES DE ROME.

Le 13 Février, le Saint Père a reçu un grand nombre de dames de charité. Le marquis Cavaletti, president de la Société des bonnes œuvres, a lu une adresse. Le Pape a répondu en commentant la parabole du père de famille qui envoie des ouvriers dans sa vigne. Il a loué les dames de leur inépuisable charité à se consacrer au soulagement des pauvres femmes qui ont besoin d'être guidées et conseillées. Il a rappelé les pieuses matrones des premiers siècles, s'occupant de bonnes œuvres, exprimé sa joie de voir qu'on cherche à les imiter, et il a ajouté que ce n'est pas le moment de rester inactifs, maintenant que les ennemis sont occupés à détruire les choses les plus saintes.

Mgr. l'évêque d'Arras et Mgr. Louillieux ont quitté Rome le 11 ult pour retourner en France.

L'évêque d'Arras apporte à son chapitre une lettre latine du Pape, en réponse aux expressions de dévoument et de fidélité de ce chapitre

Une religieuse Visitandine vient de mourir au Monastère de Villa Mills, sur le Palatin.

C'était une femme de grande piété, qui, dès l'entrée de Victor-Emmanuel à Rome, avait offert sa vie à Dieu pour hâter le triomphe de l'Eglise. Elle tomba aussitôt malade et a expiré dans la paix du Seigneur après de longues et cruelles souffrances.

Mgr. Charles Parfit, prêtre anglais et prelat Romain, a été admis par le Saint Père parmi les membres du tribunal suprême de la Signature de justice. Il a prêté son serment d'office le 11 de Février, devant Son Em. le Cardinal Sacconi.

Il s'est formé dans le Transtevère une société infernale de sectaires, dont les membres s'obligent à aller chez les pauvres femmes en couche, afin de les decider, moyennant une prime de 50 lires, à priver leurs nouveaux nés du Baptême. On en est là à Rome, sous le gouvernement des *buzzurri*!

Dans la nuit du 11 ult., les vitraux des églises de Sainte Marie *in Via* et de Saint Nicolas de Tolentino, ont été brisés à coups de pierres. Quelques unes sont allées tomber sur l'autel.

Des images encore exposées dans des niches aux coins des rues, selon l'usage, ont été profanées.

Le Conseil Fédéral de Suisse continue sa persécution. Il prétend que l'attitude prise par le Saint-Siége et les évêques du pays, Mgr. Mermillod et Mgr. Lachat, est une violation des conventions diplomatiques et des lois nationales.

Il considère les mesures prises par le Saint-Siége quant au nombre, à la circouscription et au démembrement des diocèses Suisses, comme intéressant les droits du Gouvernement; attendu que "les pouvoirs politiques de la Suisse ont constamment proclamé le principe (?(qua les questions d'organisation diocésaine ne peuvent être résolues qu'avec leur assentiment."

Mgr. Lachat, évêque de Bâle, vient d'adresser une éloquente protestation aux gouvernements des cinq Cantons, de Soleure, d'Argovie, de Bâle-campagnes, de Berne et de Thurgovie. Le courageux évêque s'élève contre l'inique résolution du Conseil qui "déclare vacant le Siége épiscopal de Bâle"; il donna les motifs de sa protestation. La pièce qui est très longue se termine par les lignes suivantes:

"Je ne repousse aucune entente, aucune main tendue pour la reconciliation; mais aussi je suis déterminé, comme c'est mon devoir, ou de me tenir debout et d'agir comme un vrai et fidèle évêque catholique, ou de tomber, s'il le faut, comme le bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis.

A la garde de Dieu."

La proposition de M Ayrton, de la Chambre des Communes d'Angleterre, tendant à demander raison au gouvernement du maintien auprès du Pape d'un envoyé britannique, M. Jervoise, a été rejetée, comme elle devait, par 116 voix contre 63.

La dépêche suivante est publiée par l'*Agence Havas*:

Marseille, 12 février.

Le Pape a accordé une longue audience à M. et Mme. de Corcelle; il a reçu également plusieurs officiers de la marine américaine, qui lui ont été presentés par le Recteur du Collége de l'Amérique du Nord.

A la demande qui leur a été faite si le Pape serait bien reçu en Amérique, un capitaine a répondu que l'Amérique serait trop honorée de lui offrir l'hospitalité.

HORIBLE MEUTRE ET SUICIDE DU MEURTRIER.

Un correspondant écrit de Maxwell au *Mail* de Toronto, qu'un meutre atroce a été commis au village de Feversham, Canton d'Osprey, comté de Frey, Ontario. Il y avait dans ce canton un vieillard du nom de Beggs, qui recevait une pension du Gouvernement. Il vivait seul avec sa vieil épouse. Ils avaient souvent des disputes, mais étaient en assez bons termes dans l'ensemble. Ils n'étaient pas riches, mais vivaient assez bien. Il y avait quelques jours, Beggs ayant retiré sa pension, fit une fête qui dura plusieurs jours. Il n'avait plus de whiskey dans sa maison.

Enfin, vendredi de la semaine dernière, après que lui et sa vieille se fusent déshabillés pour se mettre au lit, il ordonna à ce dernière d'aller lui chercher de la boisson; elle refusa. Son refus devait lui coûter la vie. Le bonhomme, encore excité par la boisson, entra dans une grande colère, saisit une hache, se rua sur sa vieille compagne e lui en asséna un coup violent sur la tête. La lance de la hache pénétra profondement dans le crâne. Puis, il lui en donna un nouveau coup sur l'épaule, mais elle était probablement morte avant ce coup. Le vieillard mit alors le cadavre dans le lit et se coucha à son coté. C'est la qu'on le découvrit dix huit heures après le meurtre. Il fut bientôt arrêté, mais avec son arrestation, il but le contenu d'une fiole de laudanum, poison violent afin de mettre fin à sa propre vie, mais il fut trompé dans son attente, car la dose de poison était si forte qu'elle agit sur lui comme émétique et il vomit le tout. Lundi de la semaine dernière, le malheureux vieillard a été conduit à la prison d'Owen Sound où il fut écroué en attendant son procès. Il fut placé seul dans une cellule, et trois heures après on le trouva pendu au moyen d'un drap qu'il avait pris dans son lit.

Boisson voilà un de tes coups.



LE METIS.

SAMEDI, 12 AVRIL, 1873.

Admirons le zele.

Un de nos confrères de Winnipeg vient de se faire le panégyriste de M. McMicken. Il embouche la trompette et entonne un hymne de louanges en l'honneur de l'ex agent des Terres de la Puissance. Entre ses mains, son héros est devenu un peu plus blanc que la neige. C'est un joli tour de force. Seulement on remarque qu'il ne garde nullement la mesure, et que ses notes sont d'une discordance à déchirer les oreilles des gens qui connaissent un peu la musique jouée depuis quelques mois au Bureau des Terres. N'importe, ça fera un peut d'effet au loin.

Le panégyriste termine par un gentil compliment sous forme de reproche. La rhétorique enseigne que c'est la manière la plus habile de louer. Nous regrettons cependant que le gracieux compliment soit une petite invention nullement corroborée par les faits. Notre confrère dit: "Nous faisons plus que soupçonner que l'élection de Sir George Cartier dans Provencher est due à M. McMicken plus qu'à tout autre. Mais ceci ne regarde pas l'agence des Terres" Voyez-vous le malin! Pour lui, réformiste et adversaire implacable du Cabinet McDonald-Cartier, ce doit être un grave délit, que dis-je, un crime impardonnable que de favoriser l'élection d'un membre de cette administration. Sir George élu à Provencher, ce n'est rien moins qu'une calamité. L'auteur de cette calamité devrait être bien coupable aux yeux du *Free Press*.

Aussi il lance la chose comme une accusation. Mais avec une grandeur d'âme que nous admirons, il pardonne cette offense à M. McMicken. En faisant cette insinuation, il veut sauver ses couleurs *clear grits*, et dire une chose qui sera très-agréable à M. McMicken. Encore une fois, c'est bien gentil, mais c'est dommage que ce soit entièrement, absolument inexact. Il n'y a pas l'ombre de mérite ou même de vraisemblance dans cette assertion.

Nous le demandons à notre confrère, que pouvait faire M. McMicken dans l'election du Comté de Provencher? qu'a-t il fait? Quelle influence avait-il sur les électeurs de ce comte? En quoi, enfin, Sir George E. Cartier lui doit-il son élection?

Si notre confrère n'est pas au courant des circonstances qui ont accompagné cette election, il voudra bien aller au renseignements, et ne plus faire d'avancé semblable.

Si le reste du long article de notre confrère est aussi bien fondé que ce qu'il dit relativement à l'election de Sir George E. Cartier, M. McMicken doit en effet se trouver revêtu d'une bien blanche robe d'innocence.

La question du tarif.

Les dernières dépêches d'Ottawa annoncent que la question du tarif de Manitoba est venue sur le tapis dans la Chambre des Communes. D'après l'Acte de Manitoba, le tarif de 4 pour cent qui existait avant le transiert a été continué pendant la période de trois ans à compter de la passation du du Acte. Ce terme se trouve à expirer le 12 Mai prochain. A partir de cette date, sans une nouvelle Législation sur ce sujet, le tarif de 15 pour cent qui prévaut dans les autres parties de la Puissance se trouvera en force ici. La semaine dernière, nos Ministres et représentants à Ottawa sont allés en députation auprès du Gouvernement pour demander la continuation du tarif actuel. La question a été prise en considération, et le Gouvernement décida et proposa en Chambre de prolonger le terme du tarif actuel jusqu'au 1er Juillet. L'opposition s'est montrée favorable à la mesure. M. Cunningham et l'Hon. D. A. Smith ont argumente pour que le terme du tarif actuel fut prolonge jusqu'en Juillet 1874. Le Dr. Schultz s'est déclaré satisfait de la prolongation de six semaines proposée par le Gouvernement. M. Masson, de Terrebonne, a donné avis qu'il proposerait en amendement que le tarif actuel soit prolongé d'une année. Et aux dernières nouvelles, il paraissait probable que sa motion serait adoptée. Ce sera certainement un avantage pour la Province. Déjà à cause des frais de transport, un grand nombre d'articles d'un usage journalier, nous coûtent ici 100 et même 200 pour cent de plus qu'à Montréal ou à Toronto. Dès que nous aurons le tarif de la Puissance le prix de nos marchandises devra augmenter de 10 ou 12 pour cent. Comme on le voit c'est un item considérable Nous avons donc tout intérêt à voir le tarif actuel se prolonger encore au moins une année Sans doute, nous ne pouvons pas prétendre voir différer indéfiniment l'application ici du tarif de la Puissance. Nous devrons l'accepter un jour ou l'autre. Mais quand nous aurons un chemin de fer, les frais et facilités de transport devront réduire de beaucoup le prix actuel des marchandises.

Nous sommes surpris de voir un journal de cette ville, d'ordinaire mieux inspiré, soutenir qu'il serait préférable d'adopter en Juillet prochain le tarif de la Puissance.

P. S. Depuis que ce qui précède est écrit, nous voyons, par une dépêche du *Manitoban*, que la résolution pour continuer pendant un autre année le tarif actuel de 4 pour cent dans Manitoba, a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des Communes. Il y a une exception cependant pour les spiritueux. A partir du 13 mai prochain, ils seront sujets au tarif de la Puissance.

Ainsi, à l'exception des liqueurs, pour tous les autres articles d'importation, notre tarif actuel sera continué jusqu'au 13 Mai 1874.

Les amis de Manitoba.

Il nous est agréable de voir que Manitoba compte des amis dévoués dans les autres parties de la Puissance, et particulièrement dans la Province de Quebec. Plusieurs journaux se saisissent de toutes les questions qui nous intéressent, et les discutent d'une manière pertinente et dans le sens qui nous est le plus favorable. Nous avons aussi des amis au Sénat et à la Chambre des Communes. Parmi ces derniers qu'il nous suffise de mentionner aujourd'hui M. Masson, de Terrebonne, qui vient de proposer la continuation du tarif actuel pendant une autre année. Qu'il nous soit permis, au nom de la petite population de Manitoba, de remercier ce Monsieur ainsi que tous les autres amis de notre jeune pays.

Nouveau Bureaux de Postes.

Nous apprenons que de nouveaux Bureaux de Postes vont être etablis dans Ste. Agathe, Victoria, Rockwood, Springfield, Rivière aux Islets-de-Bois, Marquette et Selkirk. Quelques-uns de ces établissements comptent à peine une année d'existence et n'ont qu'une population peu nombreuse. Le Gouvernement veut bien leur accorder un Bureau de Poste: nous en sommes bien aise. Nous savons combien il est agréable de recevoir directement et promptement son journal ou ses lettres, sans être obligé d'attendre une occasion, ou de parcourir 30 ou 40 milles pour aller les chercher. Mais en même temps, nous espérons que les anciens établissements ne seront pas négligés comme plusieurs l'ont été jusqu'aujourd'hui. Des Bureaux de Postes devraient être établis à la Petite Pointe de Chêne ou Laureto, à la Pointe à Grouette et à la Rivière-aux Gratias. Ces trois endroits se trouvent sur le chemin de la malle, et ne nécessiteraient pas de nouveaux frais de transport. L'etablissement du Lac Manitoba, qui est considérable et existe depuis longtemps, n'a encore qu'une malle tous les quinze jours, obtenue avec beaucoup de difficultés. Espérons que dans les nouveaux arrangements, cet établissement aura au moins une malle hebdomadaire. Nous voyons avec plaisir que les établissements d'ici au Portage auront trois malles par semaines.

Correspondance.

St. Boniface, 8 Avril, 1873.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez m'accorder un petit espace dans les colonnes de votre journal pour rectifier une erreur commise par le *Manitoban* dans son dernier numéro, en rendant compte d'une entrevue des Metis, au nombre de 150 à 200, avec l'Arpenteur Général Dennis qui eut lieu le 29 Mars dernier, au sujet des terres prises avant le transfert là où le titre des Sauvages n'etait pas éteint.

Ce journal dit que l'Arpenteur-Général, après avoir entendu les raisons des Metis, leur repondit que dans son opinion le Gouvernement ne pouvait leur accorder ces terres, vu que l'Acte de Manitoba ni l'Acte des Terres de la Puissance n'y pourvoyaient. Ceci est assez vrai, mais ce n'est pas là toute la verite.

Le Colonel Dennis parut en effet vouloir discuter et discuter assez longuement sur la validite des réclamations des Metis aux terres pour lesquelles ils désiraient savoir s'ils obtiendraient des patentes ou même s'ils y pourraient exercer le droit de préemption, envertu de la 4e section de la clause 32 de l'Acte de Manitoba; mais après qu'on lui eut representé entre autres choses que le Bureau des Terres avait lui-même reconnu nos droits à ces terres en envoyant des arpenteurs pour les visiter, il finit par nous dire *qu'on pouvait faire application pour ces terres comme pour celles que nous possédions en vertu des trois premières sections de la clause 32 de l'Acte de Manitoba.*

Il fit même entrer les noms de ceux présents qui avaient pu être omis par les arpenteurs.

Plus loin ce journal trouve que ces terres réclamées en vertu de la section precitee sont les meilleurs de la Province. Beau dommage vraiment que nous n'ayons pas choisi les marais, nous les enfants du sol, pour laisser les belles terres aux étrangers. Tout bonasses que nous ayons toujours été, nous ne pouvions cependant pas aller jusque là.

Quant à la manière de marquer ces terres personne n'a à y voir. Qu'il nous suffise de prouver que nous possedions ces terres à l'époque du trai sfert.

Je profiterai de la circonstance, Monsieur le Redacteur, si vous me le permettez, pour protester au nom de mes concitoyens contre cette tactique du Gouvernement Canadien et de ses employes de ne vouloir nous accorder que pouce par pouce, pour ainsi dire, les justes droits que nous reclamons depuis si longtemps. Depuis trois ans nous ne vivons que de protestations. Eh mon Dieu! que serions-nous donc devenus si le Gouvernement avait pris possession du pays de la manière qu'il le voulait d'abord! Aujourd'hui avec toutes nos libertés politiques sanctionnées par Actes du Parlement, il nous faut lutter et lutter continuellement pour obtenir quelque chose.

Espérons cependant que nos délégués à Ottawa, nos representants aux Communes et le Révd. M. Ritchot, avec tous leurs efforts réunis, sauront nous obtenir l'accomplissement des promesses qui nous ont été faites, avec l'exécution à la lettre de toutes les clauses de l'Acte de Manitoba.

L. S.

La Correspondance qui suit nous a été envoyée avec priere de l'insérer. Nous la publions telle qu'elle est. Elle a son merite propre, et perdrait à être corrigée.

Le Col. Dennis insulte par le "Free Press."

Province de Manie tout bas,
8 Avril, 1873.

Monsieur l'Editeur.

Ca me fait toujours de la peine d'entendre insulter les gros messieurs; c'est pourquoi je veux vous faire part du chagrin que j'ai éprouvé hier en lisant dans la gazette *Free Press* une terrible accusation contre le Col. Dennis. Voici comment je suis venu à connaître la chose. Hier, vers les deux heures, j'etais dans ma maison, je vis venir trois hommes. Ces trois individus portaient des grosses bottes sales comme quand on vient de Winnipeg, et ils étaient deguenilles et debraillés comme quand on vient de plus loin. L'un d'eux autres avait à la main une gazette qu'il remuait en l'air, et il parlait terriblement fort. Ces espèces d'individus entrent dans ma maison le chapeau sur la tête, et crient à ma femme: "Want a clear drink, had dirty plenty." Ma pauvre femme tout effrayée devint plus noire et plus embarrassée que de coutume. Mes trois gas s'emparent des deux cassettes et de la chaise qui nous servent de siéges, crachent du jus de tabac en masse, achèvent de se salir le front en s'essuyant, et d'une voix de pendard l'un d'eux s'écrie: "That Luxton!!!...... That Luxton!!!......McMicken has got him. I wander how much he was pay for that article!......"

"Well John, dit un autre qui avait l'air plus calme, the times is hard, poor Luxton may be in bad fix. I read the other day, in his pepper, that he have not the site of a potato for long time. Purhaps McMicken who is cultivated detective has......has......found out what would serve him well, and presented Luxton a basket of potato, then of course Luxton had to return compliment, then grows up the article in his pepper, you know, but sure, upon my sole nobody believe it.—Such trash! dit John, qui avait l'air furieux, sure enough, nobody believe it, but still......his pen......... his sheet......Shame......... Le troisième individu n'avait pas encore parlé, mais, Monsieur l'Editeur, j'ai jamais rien vu sur la terre de si laid que cet homme là. Un grand maigre, mal amanché, l'air misérable, noir comme le diable pour le moins, la peau comme la peau de crapeau, je mens pas. Une mine à faire peur, mes pauvres petits enfants ne savaient pas où se mettre, puis moi, pas peureux de mon naturel, je vous assure bien que je voudrait pas les rencontrer tout seul dans un coin. A part la mine, le pauvre diable est peut-être pas pire que les autres. Mai, je n'ai entendu de lui rien que ça: "I wish I could sell the Liberal". —Washe, que dit John......that's not f t for sale it's too mean......but that Luxton!......oh that Luxton!...

Ma femme leur ayant donné à boire, ils partirent comme des Sioux, sans dire ni bon jour ni bon soir. Mais v'là t'y pas qu'ils oublient la gazette. Une grande gazette, Monsieur, de huit pages J'en avait pas vu de faite comme ça dans Manie tout bas. Je ramasse cette gazette, qui n'était pas nette je vous en parle. Et pour pas me tromper je copie la tête que voilà:

"MANITOBA FREE PRESS,"

Winnipeg, Saturday April 5, 1873.

Je commence ensuite à examiner la gazette sur la quatrième page un grand bout d'une demie brasse de long sur M. McMicken. Il me vint dans l'esprit que c'étoit ce bout là qui choquait John. J'allais commencer à lire de l'œil gauche quant mon œil drette tomba sur la page 5 vers la fin de la troisième lisière, où je vis en grosses lettres:

A METIS DEPUTATION.

Moi qui ne tient pas à M. McMicken j'eus bientôt flanque là son article pour m'occuper du mien, A METIS DEPUTATION, quand "en avait fait partie vous comprenez que ça m'interressait. Auisi je lus avec bien de l'attention; comme je ne sait pas beaucoup l'anglais, je fus oblige de lire a plusieurs reprises. A la fin je commençai à me fâcher parcequ'en faisant bien attention, je trouvai que ce petit bout du *Free Press* contient une accusation des plus graves et des plus insultantes contre le Col. Dennis. Au reste je veux que vos lecteurs en jugent. Tous sans doute peuvent pas voir le *Free Press*, c'est pourquoi je vous prie de faire imprimer le passage suivant:

A METIS DEPUTATION.

Messrs Schmidt, Lemay and Delorme, M.P.P's., accompanied by about one hundred French Métis, on Saturday last, called on Col. Dennis at the Land Office, to institute some inquiries regarding a claim to certain lands.. Some of the deputationists were inclined to be

BOISTEROUSLY INDIGNANT

and insisted upon an immediate settlement of the question. These, however were deterred by cooler judgment of the majority of their fellows and a *certain business look* of

A CROW COLLECTED

in and about the office. The cause of this collection of a hundred, or thereabouts, of Canadians, was a rumour which had telegraphed itself through town to the effec that

LOUIS RIEL WAS AT THE LAND OFFICE.

A search for the patriot by parties who were evidently possessed of an ardent desire to gaze on the form of the banditti chief, and prying eyes peered into holes, corners, and crannies, some even descending to the cellar and others mounting to the attic, in order to relieve their minds on the matter of the distinguished man's presence.

HE WAS NOT THERE,

however ....

Il y a dans ce passage un mot que je ne comprends pas, "*a certain business look*," qu'est-ce que ça veut dire ça? J'allai veiller chez un de mes voisins qui sait un peu plus d'anglais que moi, et qui a un dictionnaire. Nous lûmes ensemble l'article; arrivés à "*certain business look*" il ne comprenait pas plus que moi. Il prit son dictionnaire et s'écria, je l'ai trouve: ça veut dire Desseins pervers, une chose digne d'un gibier de potence Quoiqu'il en soit de ce mot si j'ai bien compris le passage du *Free Press* il dit que des M.P.P.'s et des Métis ont été à l'office du Colonel Dennis pour affaire de terres. Ca c'est vrai, j'y étais, et il y a pas plus de mal à l'écrire qu'à le faire. Mais ce que je trouve insultant pour le Colonel Dennis c'est qu'un *crowd* de canadiens qui n'avaient pas d'affaire là ait pu s'introduire dans l'office du Colonel Dennis, regarder dans tous ses trous (*holes*) coins (*corners*) fentes (*crannies*) descendre à la cave (*descending to the cellar*) monter au grenier (*mounting to the attic*) et tout cela avec un "*certain business look*" pour chercher un homme; et puis, de quoi lui faire si on le trouvait?..... .... Mais c'est affreux de dire des choses pareilles; comment Mr. Dennis aurait-il pu permettre ou endurer une chose semblable? N'est-il pas maitre dans son office? Je ne suis pas Colonel moi, Monsieur, et Dieu merci, je suis un conservateur de la paix. Pourtant je vous assure, si j'avais soin d'un office et qu'une *crowd* avec un "*certain business look*" venait mettre l'œil à tous mes trous, etc., etc., je vous assure que la chose ne se passerait pas si tranquillement, bien oui, je vous en parle que la chose n'en resterait pas là! C'est terrible que le *Free Press* ose conter une chose pareille contre le Col. Dennis, car endurer une chose semblable dans l'office des Terres, dans un office du Dominion, ça me parait..... Dame il faudrait des gros mots pour l'exprimer.....C'est pourquoi l'article du *Free Press* du 5 Avril, "A Métis Deputation" contient une grande insulte contre Mr. Dennis et ça me fait bien de la peine, si bien que je n'ai pas le cœur de vous en dire plus long aujourd'hui. Excusez ma mauvaise écriture, c'est la première fois que j'écris sur la gazette. Vous qui avez coutume d'écrire vous voudrez bien croire que je suis

Votre ami et serviteur,

Z. A.

PARLEMENT DU CANADA.

Sur une motion de non confiance proposée par M. Huntingdon le Gouvernement a obtenu une majorité de 31.

Le Dr. Schultz a proposé une révision du Traité des Sauvages Sa motion a donné lieu à du debat auquel prirent part les membres de Selkirk, Marquette et Lisgar. La Chambre s'est montré opposée à la motion qui n'a pas ete adoptée.

En réponse a des question du Dr. Schultz, l'Hon. M. Langevin a déclaré que le Gouvernement avait l'intention de faire un pont sur la Rivière Rouge, et de construire un Penitentiaire pour Manitoba.

Plusieurs pétitions avec des signatures nombreuses ont été envoyées au Parlement d'Ottawa, pour demander la prohibition du trafic des liqueurs enivrantes.

NOUVELLES LOCALES.

— Pendant toute la semaine le temps a été beau et assez doux.

— Le premier Steamboat est attendu dans la dernière semaine d'avril.

— Mardi cinq chevaux appartenant à la police provinciale ont ete vendus à l'encan.

— Plusieurs marchands de Winnipeg posent des trottoirs en face de leurs magasins: c'est une amélioration très à propos.

— L'eau monte et le pont de glace s'eloigne du rivage. Dejà les bains de pieds, sans prescription du médecin, sont fréquents.

— L'état des chemins commence à nous faire éprouver des nouveaux retards dans la malle canadienne. La diligence n'est venue qu'une seule fois cette semaine.

— La revision des Listes Electorales par le Shérif et les Juges de Paix adjoints, est maintenant terminée. Ceux qui ont droit de vote et dont les noms ont été omis, peuvent encore se faire inscrire, en en donnant avis au Shérif dans les dix jours après qu'il aura affiché, dans chaque Division Electorale, la Liste des Electeurs de telle Division.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Nos Ministres délégués à Ottawa ont eu une entrevue avec le Gouverneur-Général.

— M. J. A. N. Provencher est revenu d'Europe et doit partir sous peu pour Manitoba.

— Le Révérend M. Ritchot a fait une causerie, le 26 ult., à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa Il a parlé de Manitoba et a vivement intéressé ses auditeurs.

— On annonce a Ottawa que les affaires des Sauvages seront gérées par une Commission composée du Lieutenant-Gouverneur, du Commissaire des Terres, et du Clergé.

— Nous apprenons qu'une somme de $100 a été volée à l'Hon. M. Girard, à l'Hôtel Russell, Ottawa. Des voleurs se sont introduits dans sa chambre, pendant son sommeil, et lui ont enlevé cette somme.

— Un projet de loi introduit dans la Législature d'Ontario pour incorporer la société des orangistes, a excité des debats serieux et animés. Tous les ministres ont voté contre la mesure, a l'exception du Procureur-Général Mowat.

— Le *Mail* de Toronto annonce que les Honorables MM. Clarke, Royal Howard, Bannatyne et Bird, ont fait une visite à la Législature d'Ontario actuellement en session, et qu'ils ont été reçus avec les égards et la courtoisie ordinairement pratiquée envers des étrangers de distinction.

— Le vapeur *Atlantic* se rendant de Liverpool à New York, a frappé un rocher sur la côte de la Nouvelle Ecosse, et a sombré. Il y avait plus de 1000 passagers à bord, et il parait que près de 750 ont péri. Un bon nombre étaient des émigrants allemands. La scène était extrêmement lugubre.

NOUVELLES D'EUROPE.

— Le parti républicain continue à dominer en Espagne malgré les efforts désespérés des Carlistes pour s'emparer du pouvoir.

— En France, l'indemnité se paie rapidement et des arrangements ont été conclus entre M Thiers et l'ambassadeur prussien, pour l'évacuation du Territoire Français.

— La banque d'Angleterre vient de se faire extorquer au moyen de faux, la somme de $1,000,000. Un nommé George McDonnell accusé de complicité dans cette immense escroquerie a été arrêté au debarquement à New York. Il parait qu'on a trouvé dans sa valise $10,000 en or, pour $10,000 de diamant et un montant considérable d'autres valeurs.

UN CAFE ENGLOUTI A SMYRNE.

Des nouvelles de Smyrne fournissent des détails complets sur le triste accident que le câble nous a annoncé il y a quelques jours.

Le 11 février, le café Kivoto, construit sur pilotis au dessus de la mer, s'est subitement ecroulé pendant une representation donnee par des acrobates.

Le propriétaire du café dit qu'il n'avait distribue que 108 billets, mais les personnes echappees à la catastrophe pretendent que les spectateurs étaient au nombre d'au moins deux cents. A dix heures on entendit un craquement, et cinq minutes après tout le café avait disparu sous l'eau. Un petit nombre de personnes qui se trouvaient vers l'entrée parvinrent à s'échapper à temps et d'autres purent se sauver en s'elançant par les fenêtres dans la mer.

Les hommes du port arrivèrent en grand nombre dans leurs embarcations, mais ils firent de vains efforts pour opérer le sauvetage; les autorités deployèrent le plus grand devouement, mais sans succès.

Le profond silence qui succéda aux cris de désespoir donnait un caractère terrible au désastres. Les archevêques catholique et grec se rendirent sur les lieux la matinée suivante.

Les hommes du poste essayèrent le lendemain de relever le pavillon. La recherche des cadavres offrait le plus navrant spectacle. On employa toute la journée à transporter les corps, au nombre de cinquante, à l'hôpital. On a encore découvert depuis vingt nouveaux cadavres, et on estime qu'il en reste encore 50 sous l'eau.

Parmi les victimes on compte un capitaine anglais, deux marchands turcs, un jeune homme élégamment vêtu, un capitaine italien, un commis de télégraphe et quelques employés de négociants.

La police a fait immédiatement fermer tous les cafés bâtis sur pilotis.

Un des hommes sauvés est devenu muet.

La compagnie des Saltimbanques qui était en représentation se composait de sept individus, dont trois femmes. Une seule d'entre elles a pu échapper à cet affreux accident.

ADRESSE DES ÉVÊQUES DE LA PRUSSE A LA CHAMBRE DES SEIGNEURS.

Haute chambre! Le gouvernement impérial-royal a présenté deux projets de loi sur l'éducation du clergé et sur le pouvoir disciplinaire, qui sont en opposition directe avec les prescriptions et l'essence même de l'église catholique.

Si ces projets venaient à être adoptés, pas un catholique et moins encore un prêtre ou un évêque ne pourrait les reconnaître ni s'y soumettre volontairement, sans léser gravement sa foi. C'est pourquoi les évêques de la Prusse respectueusement soussignés s'adressent à la haute chambre, en la suppliant de ne pas accepter les projets en question, tout en laissant à l'Eglise la liberté d'administrer elle-même ses propres affaires, afin que les suites déplorables qui seraient la conséquence nécessaire de l'asservissement de la conscience de tant de millions de catholiques soient epargnées à l'Etat prussien.

Berlin, 5 février 1873

✝ PAUL, archevêque de Cologne.
✝ MIECILAS, archevêque de Posen et Gnesne.
✝ HENRI, prince-évêque de Breslau.
✝ JEAN, évêque de Culen.
✝ ANDRÉ, évêque de Strasbourg.
✝ PIERRE JOSEPH, évêque de Limbourg.
✝ CHR. FLORENT, évêque de Fulda.
✝ MATHIAS, évêque de Trêves.
✝ CONRAD, évêque de Paderborn.
✝ PHILIPPE, évêque d'Emerland.
✝ J.-HENRI, évêque d'Osnabruck.
✝ J.-BERN, évêque de Munster.
✝ GUILLAUME, évêque d'Hildesheim
✝ LOTHAIRE, évêque de Leuca, i. p. i., administrateur de Fribourg, pour Hohenzollern Sigmaringen.
✝ ADOLPHE, évêque d'Agathopilis, i. p. i., aumônier catholique de l'armée.

Une adresse indentique a été envoyée à la chambre des représentants. L'une et l'autre a été présentée au president de la chambre respective par un membre de la fraction du centre.

D'un autre côté, tous les membres du clergé signent des adresses pour témoigner de leur fidélité à l'Eglise et de leur obéissance au Pape et aux Evêques, s'il faut opter entre la prison et le martyre.

Tous les membres des chapitres cathedraux, à leur tête les évêques auxiliaires, les archiprêtres, les doyens, les curés, les vicaires, tous, sauf de *très rares exceptions*, ont publie leur volonté de partager le sort de leurs supérieurs dont il partagent les sentiments.

Mgr. Ledochowski a répondu a une députation de son clergé, qu'il préférait même le martyre à la soumission à des lois iniques. Il a ajouté qu'il avait exprimé les mêmes sentiments dans les lettres adressées à la chambre des Seigneurs et au ministère, qu'il entrerait, s'il s'y voyait forcés et si ces projets étaient sanctionnés en opposition energique contre le gouvernement; qu'il s'attendait, de son côte, que le clergé et la population le soutiendraient dans ce combat.

Les laïques commencent à prendre part à ces manifestations, et l'Allemagne offre un spectacle tel, qu'il ne déplairait pas à l'apôtre saint-Paul, s'il revenait. Moralement, la bataille est dejà gagnee

LISTE des Lettres non-reclamées au Bureau de Poste de Fort Garry, le 1er Avril, 1873.

A.	Kirkinthan, Edward
Anderson, John	Kirk, Mrs Mary
Amrauld, Capt.	Kirk, Alexander
Armstrong, Elliott (2)	Kirk, Mrs Alex
B.	L.
Barrett, Mrs	Larivière, B
Barry, W L	Lauder, John (6)
Beer, G W	Lee, Josh
Bellus, Charles H	M.
Bell, Robert (3)	Mahoney, George
Bruce, John	Martel, Antoine
Bruce, Mrs John	Millin, J A
Brewer, Wm	Miller, John (2)
Bradley, Wm	Morrison, Donald
Brunstead, William	Mc.
C.	McAcheney, Miss Elizabeth
Campbell, George	McDonald, Alex
Carleton, John	McDonald, John
Carleton, John W	McDonald, Coll (2)
Calder, James	McDonald, Lauchlin
Chapman, C F	McDonald, Roderick
Cill, William E	McIntyre, Alex
Cook, Robert (2)	McKenzie, Miss Ann
Coutway, Arcan	McCloud, Roderick
D.	McLachlan, John (2)
Davis, Walter	McLoughlan, Peter
Davidson, Ebenezer	McRae, Allan
E.	McEwan, Hugh
Edgar, Alexander	N.
Ewing, Joseph	Nichol, George
F.	S.
Fontaine, Louis	Shaugrian, F
Flakker, William	Sinclair, Mrs Margaret
G.	Sire, George
Glenn, Miss Ann (2)	Smith, Edward E
Garten, Mrs John	Smith, William
H.	Stinson, Adam
Hallett, William	Stevens, Mrs Sarah
Hancock, Clément	Strong, Robert
Harrison, Damase	Sullivan, Michel
Hill, Alfd	T.
I.	Thomas, William (2)
Ingraham, John	W.
J.	Walker, James
Jobin, Louis	Williamson, Ann
Joachim, Henry	Whitle, J P
K	Wright, A Harland
Kahler, Joseph	Wright, Nathaniel (2)
Keates, William J	

A. G. B. BANNATYNE, M. P.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES reclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situees dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un etat assermenté par la personne requerant telle PATENTE, decrivant la situation et la condition du LOT, et enonçant les particularites en vertu desquelles la Patente est reclamée, et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné.

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 19 Mars, 1873.



AVIS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES en double seront reçues par l'OFFICIER POURVOYEUR au FORT GARRY, jusqu'au 16 AVRIL, 1873, à midi, des personnes desirant s'engager par contrat à fournir telle quantité des articles ci-dessous mentionnes qui pourra être requise par les Troupes stationnées au FORT GARRY, au FORT DE PIERRE, ou à PEMBINA, depuis le 1er jour de MAI, 1873, jusqu'au 30 Avril, 1874 :

BŒUF et MOUTON frais, par lb.
FARINE, par 100 lbs.
PATATES, par minot de 60 lbs.
CAFÉ, par lb.
THE, par lb.
SUCRE, par lb.
SEL, par lb.
POIVRE, par lb.
BOIS DE CHAUFFAGE, par corde.
HUILE DE CHARBON, par gall.

FOURRAGE.

FOIN.
AVOINE.
SON.
PAILLE.
" pour le lit des hommes.

Des plus amples informations concernant la termes du contrat, et les formules de soumissions, pourront être obtenues sur demande à l'Officier Pourvoyeur, à Fort Garry.

L'Officier Pourvoyeur ne s'engage pas à accepter la plus basse ou aucune soumission.

Les soumissions devront avoir les mots suivant marques sur le coin gauche de l'enveloppe : SOUMISSION POUR PROVISIONS.

A. PEEBLES,
Major, O. P.

Fort Garry, 27 Mars, 1873.

J. & G. D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charrues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

Marchands à Commission.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, bureau du MÉTIS, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparér pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Maréchal ou de Médecin Vétérinaire. Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 20 Déc., 1871. 1a.

Pride of the West.

SALON,
SALLE DE BILLARDS,
JEUX DE QUILLES.

L'ETABLISSEMENT LE PLUS CONSIDERABLE EN DEÇA DE CHICAGO.

Les soussignés viennent de terminer à grands frais et d'ouvrir leurs vaste etablissement situé

RUE DU BUREAU DE POSTE.

La Salle est garnie de SIX TABLES DE BILLARDS de premier choix et de DEUX JEUX DE QUILLES.

Le tout très-complet et accompagné d'un ameublement de goût.

Le Salon sera constamment fourni des meilleurs VINS et LIQUEURS, CIGARES, etc.

Rien ne sera épargné pour faire de l'etablissement une place de choix.

J. F. MOORE & CIE.

Winnipeg, 27 Août 1872.

DR. TURVER.

Le Dr. Turver a transporté son Bureau à la PRAIRIE DU CHEVAL BLANC, chez M. Pierrette Poitras.

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

ARCHANDISES SECHES de toute sortes,

VABILLEMENTS FAITS,

DRAPS DE MANUFACTURE

CANADIENNES et ANGLAISES,

CHAUSSURES,

FERRONNERIES et

QUINCAILLERIES,

OUTILS de CHARPENTIERS,

POELES et USTENSILES,

VAISSELLE,

MARCHANDISES de FANTAISIE,

FOURCHES a FOIN et a FUMIER,

PELLES ET BECHES,

GRATTES ET RATEAUX,

EPICERIES DE CHOIX,

VINS ET LIQUEURS,

BIERE ET PORTER en bouteille,

CIGARES,

FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUS

PROUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MANITOBA.

CAPITAL $250,000.

Divisé en 2,500 actions de $100 chacune, avec pouvoir de l'augmenter jusqu'au montant de $500,000.

LE et après le 1er AOUT prochain, les livres d'actions de cette Compagnie seront ouverts aux actionnaires, à FORT GARRY et à MONTREAL.

Le premier versement de DIX par cent. sur chaque action sera du, et pas plus de vingt par cent. du dit capital ne sera exigé poudant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

SIR HUGH ALLAN, Montréal.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montreal et Fort Garry.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

HON. M. A. GIRARD, Manitoba.

A. G. B. BANNATYNE, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions, et autres informations pourront être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le departement ci-dessus au

Magasin de la Compagnie

DE LA

BAIE D'HUDSON.

du Fort Garry pour se procurer des

ETOFFES DE MODES, TOILETTES, ET VÊTEMENTS POUR LEUR SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles spéciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront executees avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872

Banque de Manitoba.

CAPITAL $500,000.

En 5000 parts de $100 chaque.

LES LIVRES d'ACTION de cette Corporation seront ouverts aux Souscripteurs à FORT GARRY, Banitoba, et à MONTREAL, Province de Québec, le et après le 1er AOUT, 1872.

Le premier payement de vingt par cent. avec une somme additionnelle égale à 20 par cent. sur le dit versement sera payable pour chaque part du capital.

Cette Corporation n'entend pas faire entrer plus de trente par cent. du capital pendant la première année.

DIRECTEURS PROVISOIRES.

DONALD A. SMITH, Ecr., Montréal et Fort Garry.

HON. JAMES McKAY, Manitoba.

ROBERT TAIT, Ecr., Manitoba.

GEORGE STEPHENS, Ecr., Montréal.

SIR ALEXANDER T. GALT, M.C.M.G., Montréal.

JOHN H. McTAVISH, Ecr., Manitoba.

ANDREW McDERMOT, Ecr., Manitoba.

Des formules d'application pour actions ou autres informations peuvent être obtenues ici du soussigné.

J. J. HARGRAVE,

Secrétaire pro. tem.

Fort Garry, Manitoba, 22 Juillet, 1872.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et deçoit tous les jours son fonds de commerce re bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et chassis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machine sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigne s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix :

Planches	$50	50
No. 1, Communes	45	00
No. 2, "	35	00
No. 1, de dimensions	45	00
No. 1, Battens	50	00
Colles de toute sorte	28	00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65	00
No. 1, " non " "	50	00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60	00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55	00
Bois clair blanchi	75	00
" non "	70	00
Planches, claires, 1, 1½, 2 pouces	70	00
Bardeaux XX	7	25
" X	5	50
Lattes	5	00
Piquets de clôtures, plates	18	00

Bois livré à la ville à des taux moderés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 11 juin, 1872. 1a.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et a farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m

DOCTEUR TURVER,

Membre du Collége des Médecins et Chirurgiens d'Ontario.

BUREAU : A LA PHARMACIE APPELEE BRICK DRUG STORE, WINNIPEG.

Visites à la campagne faites promptement.

Winnipeg, 8 Juillet, 1872. 1a

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires

St. Boniface, 11 Mars, 1872.

Aux Ecols.

MM. les Commissaires d'Ecole trouveront au bureau du METIS les fournitures d'école qui leur sont nécessaires, telles que

LIVRES,

PAPIER,

POUDRE A ENCRE,

ARDOISES,

CAHIERS,

PLUMES,

CRAYONS,

CRAIE,

&c., &c., &c.

PRIX MODERES.

Li brairie atholiqu

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,

ENVELOPPES,

PLUMES,

CRAYONS,

ENCRIERS,

LIVRES D'ÉCOLE

OBJETS DE PIÉTE,

MÉDAILLES,

CHAPELETS,

CUCIFIX,

CROIX,

IMAGES RELIGIEUSES,

ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus énumerés sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont moderes.

Les Bureaux du *Metis* sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC ETC.

PROGRAMMES,

AFFICHES

LIVRES,

BROCHURES.

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril, 1871